

Table des Matieres

1.	PRINCIPES GENERAUX.....	Error! Bookmark not defined.
2.	DEFINITIONS.....	2
3.	LES OFFICIELS	Error! Bookmark not defined.
4.	DESCRIPTION DE L'ÉVÈNEMENT	Error! Bookmark not defined.
5.	CONDITIONS DE PARTICIPATION	Error! Bookmark not defined.
6.	PARTICIPANTS ELIGIBLES	Error! Bookmark not defined.
7.	VEHICULES ELIGIBLES	Error! Bookmark not defined.
8.	ASSURANCE – DECLARATION D'INDEMNISATION.....	5
9.	CCOMPORTEMENT DE L'ÉQUIPAGE.....	Error! Bookmark not defined.
10.	DOCUMENTS TYPES - PROCEDURES.....	Error! Bookmark not defined.
11.	SERVICE – ASSISTANCE.....	6
12.	CONTROLES ADMINISTRATIFS.....	6
13.	PRIX – REMISE DES PRIX.....	6
14.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	Error! Bookmark not defined.

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Règles standard

Ces règles standard doivent être respectées dans toutes les manifestations itinérantes qui seront organisées sous l'autorité de la FIVA et constitueront la base des règles pour une ANF et/ou un organisateur.

Tout cas non prévu dans les présentes règles standard sera étudié par la CE de la FIVA qui a l'autorité de décider d'une ligne de conduite.

Le CE ou la FIVA peut modifier ces règles standard par la publication d'un bulletin spécial qui sera publié à l'adresse www.fiva.org.

Ces règles standard sont applicables à partir du 1er janvier 2025.

Langue officielle

Pour les manifestations mondiales de la FIVA et les manifestations de premier plan de la FIVA, les langues officielles sont l'anglais et le français. Seul le texte anglais ou français est contraignant.

Pour les manifestations nationales de la FIVA, la langue du pays organisateur est la langue officielle.

Application et interprétation du règlement

Le directeur de course est chargé de l'application du règlement de l'épreuve et de ses dispositions pendant l'épreuve.

Tout cas non prévu par le règlement de l'épreuve pendant le déroulement de l'épreuve sera jugé par le(s) commissaire(s) de l'épreuve et fera l'objet d'une décision.

2. DEFINITIONS

Règlement de la manifestation

Document écrit officiel émis par l'organisateur et fixant les détails et les règles applicables à l'événement.

Équipage

Un équipage est normalement composé d'au moins une personne.

Journée

Chaque partie de l'épreuve, séparée par une halte d'une nuit.

Étape

Chaque partie de l'épreuve :

- entre le début de l'épreuve ou de la journée et le premier regroupement/arrêt.
- entre deux regroupements/arrêts successifs.
- entre le dernier regroupement/arrêt et la fin d'une journée ou l'arrivée de l'épreuve.

Section

Partie de l'itinéraire entre deux contrôles successifs.

Neutralisation

Temps pendant lequel les équipages sont arrêtés par l'organisateur/la force majeure pour quelque raison que ce soit.

Regroupement

Arrêt prévu par l'organisateur pour permettre le respect de l'horaire et/ou le regroupement des véhicules encore en course. Le temps d'arrêt peut varier d'un équipage à l'autre.

Bulletin

Communication écrite officielle visant à modifier ou à compléter le règlement de l'épreuve. Les bulletins doivent avoir été approuvés par le comité d'organisation avant le début de l'épreuve ou par le directeur de course pendant l'épreuve.

Bulletin de route

Communication écrite officielle visant à modifier ou à compléter le road book ou l'horaire de la manifestation.

Tableau d'affichage officiel

Tous les bulletins doivent être affichés sur le tableau d'affichage officiel (Official Notice Board). L'emplacement de l'ONB doit être précisé dans le règlement particulier. L'ONB peut être physique, numérique ou les deux.

Carte de contrôle

Carte ou livret (avec ou sans dispositif électronique) destiné aux inscriptions enregistrées aux différents points de contrôle prévus sur l'itinéraire. Elle peut être combinée ou non avec la carte de contrôle horaire.

3. LES OFFICIELS

Le délégué FIVA

La Commission Evènements de la FIVA désignera un ou plusieurs Observateur(s) pour les manifestations mondiales de la FIVA et les manifestations FIVA Premier. L'Observateur de la FIVA contrôlera et examinera tous les aspects de la manifestation, remplira et soumettra le rapport de l'Observateur de la FIVA à la CE.

L'Observateur FIVA

La CE peut nommer un observateur FIVA pour certaines manifestations. L'observateur examinera tous les aspects de la manifestation, remplira et soumettra le rapport de l'observateur FIVA à la CE.

Le Directeur de Course

Le directeur de course est chargé de l'application du règlement de la manifestation et de ses dispositions pendant le déroulement de la manifestation.

Le Scrutateur

L'organisateur de chaque manifestation désignera des Scruteurs qualifiés pour vérifier la conformité des véhicules avec leur carte d'identité FIVA, le règlement de la manifestation et le contrôle technique.

Tous les véhicules doivent être en bon état de marche et de sécurité. Tout véhicule qui ne répond pas aux exigences du Règlement ou qui ne passe pas les contrôles de sécurité ne sera pas autorisé à prendre le départ de la manifestation.

L'Officier de Liaison des concurrents (CLO en Anglais)

L'organisateur peut désigner un officier de liaison des concurrents. Le CLO doit être facilement identifiable par les participants et son nom, ses coordonnées et sa photo doivent être publiés dans le règlement de l'épreuve et affichés sur le tableau d'affichage officiel.

4. DESCRIPTIONS DE L'ÉVÈNEMENT

L'organisateur doit fournir tous les détails concernant le déroulement de l'épreuve et les officiels, dans le cadre du règlement de l'épreuve.

Par exemple : l'emplacement du départ et de l'arrivée, l'horaire de l'ensemble de la manifestation, la durée de la manifestation, le nombre de jours et d'étapes, le type de navigation, le nombre de sections de régularité et/ou d'épreuves, l'itinéraire d'étalonnage du tripomètre, etc.

Des itinéraires, des vitesses moyennes et des règles différentes peuvent être stipulés par les organisateurs pour les différentes classes de véhicules.

5. CONDITIONS D'ADMISSION

Dates

Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions doivent être stipulées dans le règlement de la manifestation.

Liste d'Inscription

Pour les manifestations FIVA World et FIVA Premier, la liste complète des véhicules participants doit être envoyée à l'Intendant FIVA une fois la date de clôture atteinte. Cette liste doit également indiquer les véhicules munis d'une carte d'identité FIVA et, si possible, le numéro unique de la carte d'identité FIVA.

Droits d'inscriptions

Les droits d'inscriptions doivent être précisés dans le règlement de la manifestation.

Remboursement

L'organisateur peut préciser dans le règlement de la manifestation les conditions de remboursement partiel des droits d'inscription

Nombre d'inscriptions

Le nombre minimum et maximum d'inscriptions est précisé dans le règlement de la manifestation.

Refus d'inscription

En cas de refus d'une inscription par les organisateurs, ceux-ci doivent en informer le demandeur. Les organisateurs ont le droit de refuser une inscription sans en donner la raison.

6. PARTICIPANTS ELIGIBLES

Les participants qui souhaitent prendre part à l'événement doivent être en possession d'un permis de conduire valide.

Les navigateurs ou les passagers ne sont pas tenus de posséder un permis de conduire, sauf s'ils doivent conduire pendant l'événement.

Si le conducteur n'est pas le propriétaire, il doit obtenir l'autorisation écrite du propriétaire pour utiliser/conduire le véhicule.

7. VÉHICULES ÉLIGIBLES

Classification de la période du véhicule

Les véhicules peuvent participer s'ils sont conformes au code technique de la FIVA.

D'autres formes de classification peuvent être utilisées et des sous-divisions sont autorisées.

L'acceptation d'une inscription dans une classe donnée est laissée à la discrétion de l'organisateur.

Equipement

L'équipement électronique/mécanique autorisé sera stipulé dans le règlement de l'événement

8. ASSURANCE- DECLARATION D'INDEMNISATION

Assurance de l'organisateur

Le règlement de la manifestation doit indiquer les coordonnées de la compagnie d'assurance, le numéro de la police et les garanties incluses ou exclues.

Assurance de l'équipage

Les participants doivent contracter une assurance appropriée qui les couvre pendant la durée de l'événement.

Déclaration d'indemnisation

Avant le début de l'événement, les participants doivent signer le formulaire d'inscription et un formulaire de déclaration d'indemnisation : Par exemple :

« J'ai bien lu le règlement de la manifestation et j'accepte de m'y conformer. Je déclare que je suis physiquement et mentalement apte à participer à l'événement et que je suis compétent pour le faire. Je reconnais que je comprends la nature et le type de l'événement ainsi que le risque potentiel et j'accepte ce risque. Je déclare qu'à ma connaissance, le(s) conducteur(s) possède(nt) le niveau de compétence nécessaire pour une manifestation du type de celle à laquelle cette inscription se rapporte et que le véhicule inscrit est adapté et en état de marche pour la manifestation et qu'il est conforme au code de la route et aux réglementations relatives à l'utilisation sur la voie publique. Je déclare que l'utilisation du véhicule inscrit sera couverte par une assurance telle que requise par la loi du (des) pays traversé(s). Je déclare être en possession d'un permis de conduire valide. »

9. COMPORTEMENT DE L'ÉQUIPAGE

Code de la route

Pendant toute la durée de la manifestation, les équipages doivent respecter le code de la route du ou des pays traversés.

Les sanctions en cas d'infraction doivent être mentionnées dans le règlement de la manifestation.

10. DOCUMENTS TYPES - PROCÉDURES

Publication du règlement

Le règlement définitif de la manifestation doit être publié au moins un mois avant le début de la manifestation.

Des copies numériques doivent également être mises à la disposition de l'observateur de la FIVA par courrier électronique ou par téléchargement sur le site Internet de l'organisateur.

Road book

Tous les participants recevront un carnet de route contenant les grandes lignes de l'itinéraire.

11. SERVICE – ASSISTANCE

Les réparations et le ravitaillement en carburant sont autorisés pendant toute la durée de l'épreuve par les membres de l'équipage.

L'organisateur doit mentionner dans le règlement de la manifestation s'il fournit une aide quelconque aux participants pendant la manifestation.

12. CONTROLES ADMINISTRATIFS

Les organisateurs doivent mettre en place un contrôle pour vérifier au moins :

- les permis de conduire ;
- la signature d'une déclaration d'indemnisation
- les détails de l'assurance si ceux-ci ne sont pas indiqués sur le formulaire d'inscription.

13. PRIX – REMISE DES PRIX

Le règlement de la manifestation contient des informations sur l'heure, le lieu et le code vestimentaire de la cérémonie de remise des prix.

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, veuillez envoyer un courriel à events@fiva.org.